

COMPTE-RENDU - C.D.G.M. 42 Samedi 25 mars – Veauche

Ouverture de la séance à 14 h.40

Présents : Robert (A.G.St-ETIENNE) – Yannick (LE COTEAU) – Lucas (MONTAUD) – Nicolas (LA TALAUDIÈRE) – Dominique (MONTROND) – Edouard (RESP. DEPART.JUGES) – Pierre-Rémi (ROANNE) – Joël (GRAMMOND) – Apo (RESP.DEPART.COMMUNICATION) – Bruno (VEAUCHE) – Mathis (VEAUCHE) – Timéo (Apprenti BPJEPS à Veauche).

Un premier constat très positif : Tous les clubs et responsables départementaux sont présents, et deux jeunes assistent à la réunion de ce jour.

1. Accueil des personnes et informations diverses :

Bruno souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et demande s'il y a des informations pour notre commission.

Robert souhaite revenir sur l'incident de la publication de l'article dans la presse, lors des premières compétitions départementales à Montrond. Après l'altercation avec la présidente de la Fraternelle Gymnastique, l'Office des Sports de la ville de Montrond a contacté téléphoniquement le Comité Départemental F.S.C.F.42. Ce dernier, lors d'une réunion le 13 février, a demandé à Robert des informations complémentaires. A l'issue, le C.D. 42 a décidé de ne pas donner suite. Yannick et Bruno précisent la nature de l'incident aux personnes qui ne connaissent pas les faits (Ignorance et maladresse de la personne qui s'est exprimée, intervention peu aimable de la journaliste auteure de l'interview). Robert demande alors s'il n'est pas judicieux de faire intervenir le Comité de Territoire du Lyonnais. Après quelques échanges, la C.D.G.M. décide de clore la question. Il est en effet urgent d'apaiser les tensions.

2. Compte-rendu de la réunion de la C.D.G.M. du 12 janvier :

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Participation à la C.T.G.M. du 31 janvier :

Sandrine Bonjour et Quentin Ambroisy (Co-présidents de la Commission de Territoire du Lyonnais) ont fait part du très faible nombre de clubs de la Loire représentés. Cette réunion était pourtant organisée en distanciel pour faciliter la participation des associations. Cela interroge sur la capacité de notre département à participer aux décisions du territoire du Lyonnais.

Le débat s'engage sur quelques points factuels. Certains correspondants ne pensaient tout simplement pas que les réunions de la C.T.G.M. du Lyonnais étaient ouvertes à tous les clubs. D'autres n'ont pas eu l'information. Cependant, tous les représentants de la Loire s'accordent à dire qu'il est important que les clubs ligériens soient présents à ces réunions.

A la suite, il est convenu qu'il n'est pas indispensable que ce soit le correspondant "officiel" de chaque association qui participe, mais au minimum une personne très informée et bien en prise avec son association. Dans l'immédiat, la prochaine réunion de la C.T.G.M. se tiendra SAMEDI 22 AVRIL, à partir de 10 h. Le lieu reste à définir ... mais nous l'espérons le plus central possible. Bruno, Yannick seront présents, mais d'autres représentants de la Loire feront également le déplacement. Dans l'idéal, chaque club du 42 devrait participer ...

4. Point financier :

Dominique demande si les engagements de la Fraternelle ont bien été réglés. Robert va se renseigner sur ce point. Il nous communique ensuite la situation financière au 28 février : Les finances de la C.D.G.M. sont au vert, avec un solde de plus de 3900 euros sur le compte et de plus de 3300 sur le livret. Les dernières dépenses correspondent aux frais de convivialité lors des formations départementales de juges et aux consommables de l'imprimante pour les compétitions. Sur ce point, cette dernière semble très « gourmande » en encre : 1 à 2 cartouches par compétition, soit entre 30 et 60 euros ! Les personnes présentes s'interrogent sur la pertinence d'imprimer un exemplaire du palmarès pour chaque club à la fin de nos compétitions ... Il est possible de n'en imprimer qu'un pour la proclamation des résultats, à la condition d'envoyer le jour-même le palmarès par internet à chaque association, à l'instar de ce qui est fait pour certaines compétitions dans le Rhône. Cela suppose en revanche que les clubs fassent à chaque fois le contrôle de leurs

résultats avant la lecture du palmarès. Cet ensemble de mesures serait une bonne démarche d'économie et de respect de l'environnement, et est adopté à l'unanimité.

En guise de test, ce protocole sera mis en place lors des finales départementales, les 01 et 02 avril prochains, à Veauche. Apo se chargera de l'envoi "sur le moment" du palmarès à chaque club. Il en profitera également pour mettre au point une procédure (la plus simple possible) pour envoyer systématiquement les résultats à la fin de chaque compétition, à l'avenir.

Parallèlement, Yannick se renseigne sur le prix d'une imprimante laser, plus économe en encre. Edouard se renseigne de son côté sur le coût à la location d'une imprimante, consommable compris ... A suivre !

5. Compétitions départementales des 28-29 janvier et 11-12 mars :

Les clubs de Montrond et de La Talaudière n'ont pas fait le bilan des compétitions qu'ils ont accueillies. C'est dommage car c'est un outil qui facilite le pilotage du département.

Le déroulement général a été satisfaisant, et les palmarès sont de bonne qualité, sans erreur. Bruno souligne l'aspect très convivial des repas proposés par l'association organisatrice.

Une remarque : Il apparaît une sur-notation à la table de saut pour la catégorie Pupilles. Pratiquement toutes les notes sont comprises entre 9 et 9,9, ce qui limite les possibilités de "discriminer" les prestations des gymnastes, et leur laisse craindre de mauvaises surprises aux championnats nationaux ! Au cours des échanges qui suivent, et de façon générale, une certaine inflation des notes est relevée.

Il convient sans doute d'apporter des informations complémentaires lors des réunions de juges, au début de chaque compétition (Resp. des juges par catégorie). Il reste difficile d'organiser les binômes de juges en les consolidant avec des personnes très chevronnées ... par manque de juges très expérimentés en Jeunes Poussins par exemple.

Une réflexion à entamer dans la perspective des formations juges de la saison prochaine.

6. Point sur les ½ finales et finales des Coupes Nationales :

Le département de la Loire y a été représenté par des gymnastes de Grammond, de Veauche et de La Talaudière. Cela crée une saine émulation. Les finales organisées à Andrézieux ont été très appréciées, et cela a permis à beaucoup de ligériens d'y assister !

7. 1^{er} tour des Coupes Nationales Interclubs :

Les effectifs de l'édition 2023, à Veauche, ont été en très nette augmentation, et les plateaux ont été intéressants. Mathis (gymnaste et entraîneur à Veauche) relève l'intérêt de cette compétition, où « entraîneurs » et « entraînés » matchent ensemble. Cela favorise la cohésion des clubs en apportant une vraie coopération entre Adultes et Pupilles, entre autres choses.

Yannick et Nicolas déclarent manquer d'informations suffisantes pour s'intéresser à cette compétition régionale, tout en reconnaissant que cela figure dans le programme fédéral. Du coup, les Coupes Interclubs peinent à sortir d'une certaine confidentialité, alors même qu'elles présentent un intérêt évident pour beaucoup de clubs. La saison prochaine, est-il possible qu'une information anticipée parvienne à tous les clubs de la Loire, diffusée par Sandrine et Quentin ? Ce serait une bonne chose, et sur le principe, la Jeanne d'Arc du Coteau et l'Etendard de La Talaudière ne sont pas opposés à participer ...

8. Point juges :

Edouard ne peut que constater le manque récurrent de juges aux différentes compétitions. Cela est mécaniquement justifié : Moins d'équipes équivalent à moins de juges ! C'est donc aux clubs plus importants du département en termes d'effectifs (La Talaudière, Veauche, Grammond, Le Coteau) de faire l'effort de fournir plus de juges que réclamé "officiellement". Dans l'immédiat, nous comptons sur eux !

Mais par ailleurs, peut-être nos règlements départementaux sont-ils obsolètes?! Le rapport nombre de juges par équipe engagée n'est peut-être plus opérationnel?! Une réflexion doit s'engager pour adapter nos textes à la réalité ... Edouard annonce qu'une modification générale des formations de juges est à l'étude au niveau national. A suivre ...

Il regrette l'absence de participants de la Loire aux formations 3^{ème} échelon organisées dans le Rhône. Bruno rappelle que les informations parviennent un peu tardivement, et que cela ne facilite pas l'engagement des personnes. Il faudrait un calendrier de formation en début de saison, ce qui permettrait probablement à plus de personnes de se positionner.

Dans l'immédiat, la C.D.G.M. doit procéder au recensement des besoins des clubs. Chaque correspondant présent doit faire parvenir à Edouard une prévision des besoins en termes de formation, au plus tard lors de la C.D.G.M. prévue le 17 juin au Coteau.

D'ores et déjà, 2 candidats pour une formation au 2^{ème} échelon, 6 candidats pour une formation au 3^{ème} échelon et 1 candidat pour une formation fédérale 1 peuvent être annoncés lors de la C.T.G.M. du 22 avril.

Edouard rappelle une nouvelle fois que son adresse électronique valide est : famille.sanial@orange.fr.

9. Page G.A.M. du site du C.D.42 F.S.C.F. :

Apo précise la situation et annonce que le site général du comité départemental a été relancé en novembre-décembre. Il a depuis recréé les différents points (Calendrier – compétitions – compte-rendus - ...) et les a alimentés. Au niveau des résultats, la C.D.G.M. lui demande s'il peut étoffer le point « résultats » avec les paragraphes : Résultats Nationaux et Résultats régionaux en plus des Résultats Départementaux. Ce sera fait dès que possible.

Les portraits des membres de la C.D.G.M. vont être renouvelés, car certaines photos actuelles sont datées.

10. Prévisions pour les finales départementales des 01 et 02 avril :

A ce jour :
33 Adultes répartis en 6 équipes de 4 clubs
84 Pupilles répartis en 12 équipes de 6 clubs
50 Jeunes Poussins répartis en 9 équipes de 6 clubs.

Une quinzaine de repas sont prévus.

Les récompenses au titre du match du jour sont à la charge du club organisateur (Veauche) et les récompenses au titre du classement final annuel sont assurées par la C.D.G.M.

Un classement individuel pour le concours du jour est prévu.

11. Les engagements aux championnats nationaux :

Championnat National en Equipes :

Le Coteau : 1 équipe Pupilles Féd.III (Juge Edouard)
La Talaudière : 2 équipes Adultes Féd.I, 1 équipe Pupilles Féd.I
Montrond : 1 équipe Pupilles Féd.III
Veauche : 1 équipe Adultes Féd.II, 1 équipe Pupilles Féd.II
Grammond : 1 équipe Adultes Féd.II, 1 équipe Pupilles Féd.III

Championnat National Individuels :

La Talaudière : 7 gymnastes
Veauche : 8 gymnastes
Grammond : 1 gymnaste
Montrond : 2 gymnastes

Finales Coupes Interclubs :

Veauche : 1 équipe Div.II

12. Questions diverses :

A- L'Etendard de La Talaudière doit faire parvenir très rapidement à Robert toutes les attestations de formation aux gestes qui sauvent concernant ses juges. Puis Robert remet aux différents correspondants d'association les attestations de présence de leurs juges.

B- Quelques licences sont à actualiser en urgence : 5 de Veauche, 2 de Roanne, 1 du Coteau et 1 de Grammond.

C- Point règlement : Quand il y a une erreur dans le report du degré sur la feuille de match par rapport à l'enchaînement que le gymnaste exécute, que prévoit le règlement ? Réponse : Pénalité de 0,3 (Point 5.4, page 11 du P.F.). Pour des raisons informatiques, cette pénalité ne peut être appliquée qu'avant l'ajout de l'éventuelle majoration, ce qui peut se révéler lourd de conséquences !

La C.D.G.M. décide de ne pas appliquer cette pénalité pour la catégorie Jeunes Poussins.

Pour les autres catégories, cela est mis en place de façon formelle. Concrètement, le binôme de juges rayera sur la feuille de match le degré prévu, reportera en l'entourant le degré réalisé, et pénalisera de 0,3 point.

Il convient de compléter nos textes départementaux en incluant les quelques lignes ci-dessus. Bruno s'en charge.

D- L'élaboration du calendrier de la saison a été compliquée, cette année, avec quatre versions successives. Cela n'est pas de notre fait, mais cela impacte notre saison. A titre d'exemple, la programmation puis annulation tardive d'un championnat de territoire en équipes prive le département d'une compétition départementale en mai, car il n'a pas été possible d'organiser à la dernière minute un championnat de la Loire. Pour les associations ne participant à aucun concours national, la dernière compétition aura lieu début avril ... Sans ignorer que la planification d'un calendrier sportif est parfois difficile, la C.D.G.M. espère disposer à l'avenir d'informations plus précoces et plus sûres.

E- Yannick informe que la Jeanne d'Arc du Coteau sera en mesure d'accueillir une compétition départementale la saison prochaine.

F- Tenue de compétition : Apo s'étonne d'avoir vu deux formations sans écusson sur les tenues de compétition, alors que cela est exigé par le programme fédéral. Renseignements pris, il s'agit dans les deux cas d'associations en cours de "reconstruction", dont l'Etoile de Montaud qui, depuis, a régularisé la situation.

D'autres correspondants de clubs rebondissent sur les cas de boxers qui dépassent des shorts ou d'entraîneurs en tenue non-conforme. La C.D.G.M. décide de se conformer au programme fédéral dans les deux cas :

Boxer qui dépasse : pénalité de 0,3 point pour le gymnaste concerné sur chaque agrès !

Cadre en tenue non-conforme (survêtement aux couleurs du club ou short/sokol + veste ou teeshirt du club) : entrée non autorisée sur le plateau de compétition !

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'achève à 17 h.15

Merci à l'A.G.S.Veauche de l'avoir accueillie autour du verre de l'amitié.

Prochaine réunion de la C.D.G.M. : Samedi 17 juin, à partir de 15 h.
Maison des Associations
13 bis rue de la Glacière
Le Coteau.

Yannick en profitera pour fêter ses 40 ans ... Soyons y nombreux !

Secrétaire de séance : *Bruno* – A.G.S.Veauche.